

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2025 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et le conseiller suivants : Mmes Agnès Derouin, Marie Ouellette et M. Jacques Robitaille.

Étaient absents : M. Maurice Marchand, conseiller, et Mme Claudia Rioux, conseillère, dont les absences sont motivées.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 93-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 94-2025

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mars tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mars 2025, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de mars tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mars 2025, d'approuver les dépôts directs en date du 31 mars 2025 et les comptes à payer par chèque et par dépôts directs de mars 2025 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2025 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mars 2025 du chèque #17 025 au chèque #17 038 pour un montant total de 6,109.25\$.
- Comptes payés en mars 2025 par Accès D Affaires au montant de 59,974.05\$.
- Comptes payés en date du 31 mars 2025 par dépôts directs #1125 à #1130 pour un montant total de 67,174.93\$.
- Comptes à payer de mars 2025 du chèque #17 039 au chèque #17,048 pour un montant total de 20,361.13\$.
- Comptes à payer en date du 31 mars 2025 par dépôts directs #1131 à #1176 pour un montant total de 183,376.66\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19h32 à 19h34)

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION No 95-2025

DÉMISSION DE MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, a remis sa démission au conseil municipal le 2 avril 2025;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la démission de Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, tel que déposé le 2 avril 2025 auprès des membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION No 96-2025

AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE)

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas affiche le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) suite à la démission de Mme Lambert. Le comité de sélection sera formé de M. André Champagne, Maire, Mme Claudia Rioux, conseillère district #2, Mme Véronique Laporte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière.

RÉSOLUTION No 97-2025

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le renouvellement de l'assurance-collective auprès de Financière Manuvie du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. La prime est ajustée de 5%.

RÉSOLUTION No 98-2025

ABROGER LA RÉSOLUTION NO 160-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas veut retirer la résolution no 160-2021 concernant le vote par correspondance;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut informer Élections Québec de sa décision de se retirer du vote par correspondance.

RÉSOLUTION No 99-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 3-2025 - RELATIF À L'ORDRE, LE DÉCORUM ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale et greffière-trésorière a mis des copies du règlement à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les règlements 188, 223 et 233-1;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil adopte un nouveau règlement à cet effet;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas tenue le 3 mars 2025;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte le règlement no 3-2025 relatif à l'ordre, le décorum et la période de questions lors des séances du conseil municipal soit et est adopté, et qu'il soit statué et ordonnée par ce projet de règlement ce qui suit :

Article 1 L'ordre et le décorum

A) Le conseil est présidé dans ses séances par le Maire, le maire suppléant, ou, à défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents.

B) Le président exerce tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des droits et privilèges du conseil et de ses membres. Il exerce notamment les fonctions suivantes :

- 1.- il déclare la séance ouverte, suspendue, levée, ajournée ou reprise;
- 2.- il maintient l'ordre et le décorum;
- 3.- il peut faire expulser de la salle du conseil toute personne troublant l'ordre;
- 4.- il fait observer le présent règlement;
- 5.- il dirige les délibérations et appelle le vote;
- 6.- il annonce le début et la fin de la période de questions du public;
- 7.- il précise, lors de la période de questions du public, l'ordre dans lequel les personnes sont entendues et leur accorde la parole tour à tour.

C) Seul le président est habilité à accorder un droit de parole lors des séances du conseil.

D) Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou de poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

E) Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit obéir à une ordonnance du président ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

F) Lorsque la Municipalité enregistre et diffuse les séances du conseil, aucune personne ne peut utiliser un mécanisme

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

d'enregistrement sonore ou visuel ni de téléphone cellulaire lors des séances du conseil.

Article 2 Période de questions

- A) Les séances ordinaires du conseil municipal comportent deux (2) périodes de questions à chaque séance du conseil où les personnes présentes peuvent poser une question au président de l'assemblée. Chaque période de questions a une durée maximale de trente (30) minutes.
- B) Une première période de questions après l'approbation des comptes et une seconde période de questions précèdent la levée de la séance. Les deux (2) périodes de questions ne peuvent porter que sur tout sujet d'intérêt public municipal relevant de la compétence de la Municipalité.
- C) Les séances extraordinaires du conseil municipal comportent une période de questions d'une durée de trente (30) minutes, au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions au président de l'assemblée. Cette période de questions est tenue à la fin de la séance et les questions posées doivent porter exclusivement sur les sujets contenus à l'ordre du jour.
- D) Le citoyen doit se présenter au président en s'identifiant par le prénom, le nom et/ou l'OBNL ou le groupe de citoyens qu'il représente.
- E) Le président donne la parole aux citoyens qui bénéficient chacun d'une période d'une durée maximale de deux (2) minutes. La question doit être brève, claire et accompagnée, si nécessaire, d'une courte mise en contexte. Les personnes doivent s'adresser en termes polis et respectueux, sur tout sujet d'intérêt public municipal relevant de la compétence de la Municipalité.
- F) En tout temps, le président peut interrompre une personne dont la question est irrespectueuse, diffamatoire, qui porte sur la vie privée des membres du conseil municipal et/ou des employés, ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions.
- G) En aucun temps, la période de questions ne peut être utilisée afin de tenir des débats, des discussions et des discours de quelque nature que ce soit.
- H) La période de questions ne peut être utilisée à des fins personnelles.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert, B.A.A
Dir. générale et greffière-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION No 100-2025

REPRÉSENTANT D'OFFICE À REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE Mme Véronique Laporte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, n'est pas désignée à titre de représentant d'office de la Municipalité de Saint-Thomas;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Véronique Laporte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

RÉSOLUTION No 101-2025

PLANCHER AU SOUS-SOL DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Peinture Bertrand Ayotte inc. au montant de 19,448.00\$ plus taxes pour refaire le plancher au sous-sol de la salle Saint-Joseph.

RÉSOLUTION No 102-2025

REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE TOIT DESSERVANT LE SOUS-SOL DE LA SALLE SAINT-JOSEPH ET INSTALLATION DE TUYAUTERIE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission (# 25-03-09) de Ent. Réf. et Climatisation C.Bédard (1995) inc. au montant de 19,230.00\$ plus taxes afin de remplacer l'unité du toit desservant le sous-sol de la salle Saint-Joseph et d'accepter la soumission de Service chauffage Charbonneau au montant de 5,595.00\$ plus taxes (n'inclut pas la nacelle).

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION No 103-2025

ÉTATS FINANCIERS 2022 004035-PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les états financiers 2022 de l'Office d'habitation « Au cœur de chez-nous » en date du 24 mars 2025.

RÉSOLUTION No 104-2025

DEMANDE DE MME DANIELLE LEPAGE – LEVÉE DE FONDS POUR LA NEUROPATHIE SENSORIELLE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 500.00\$ pour la 17^{ième} levée de fonds au profit de la recherche sur la maladie de la neuropathie sensorielle.

RÉSOLUTION No 105-2025

EMBAUCHE – REMPLACEMENT DURANT UN CONGÉ DE MALADIE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche M. Nicolas Geoffroy durant le congé de maladie de Mme Joëlle Turcotte, agente aux communications, à compter du 7 avril 2025 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION No 106-2025

DEMANDE DE SUBVENTION – TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les montants suivants pour l'achat d'une toilette à faible débit. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 157-2023.

Noël Henri	100.00\$
Simon Harnois	100.00\$
Patricia St-Martin	100.00\$
Louise Rondeau	100.00\$
Jacques Bélisle	100.00\$

RÉSOLUTION No 107-2025

DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les montants suivants pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 239-2023.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Élisabeth Coutu	48.01\$
Stéphanie Duquette (Kayra-Lou Pilon)	100.00\$
Isabelle Toupin	81.99\$
Jessie Marcheterre	41.50\$

RÉSOLUTION No 108-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PAVILLON POUR ELLE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un montant de 500.00\$ au Pavillon pour Elle (Auberge du cœur Roland-Gauvreau).

RÉSOLUTION No 109-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – 20^E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ZONE BAYONNE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un montant de 150.00\$ à l'Organisme des bassins versants Zone Bayonne dans le cadre du 20^e anniversaire.

RÉSOLUTION No 110-2025

INVITATION À UN ÉVÈNEMENT EN LIEN AVEC LE MOIS DE L'AUTISME À L'ÉCOLE DE L'ESPACE-JEUNESSE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. André Champagne, Maire, à assister à l'évènement le 25 avril prochain. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 111-2025

CONGRÈS 2025 DE LA COMBEQ

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Florence Paré, directrice du service d'urbanisme et de l'environnement, à participer au congrès. Les frais d'inscription de 735.84\$ seront défrayés par la Municipalité de Saint-Thomas et les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 112-2025

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – GRILLE DES USAGES ET DES NORMES H-20

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge la résolution no 80-2025;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas étudie la demande de modification réglementaire de la zone H-20 (règlement de zonage 2021-05).

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION No 113-2025

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le remboursement suivant :

Véronique Aubuchon	40.20\$
Janie Audet	87.67\$
Lorraine Beaudry	132.45\$
Claudine Boudreau	33.00\$
Nicole Coulombe	34.50\$
Valérie Filiatrault	193.50\$
Lorie Fredette-Baillargeon	115.44\$
Audrey Gagnon	162.00\$
Christine Michaud	92.00\$
Marie-Claude Poulette	<u>126.00\$</u>
Total	1016.76\$

RÉSOLUTION No 114-2025

ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE DE TARIFICATION DES LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

ATTENDU QUE la tarification actuelle date de 2011;

ATTENDU QU'il était nécessaire de revoir l'entièreté de la tarification de la salle Saint-Joseph, du centre communautaire, du dôme, du gymnase, de la piscine et du terrain de balle;

ATTENDU QU'un comité restreint a travaillé à soumettre cette nouvelle grille de tarification;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte la nouvelle grille de tarification des locaux et plateaux sportifs tel que recommandée par le comité.

RÉSOLUTION No 115-2025

DEMANDE DE RÉDUCTION DES FRAIS DE LOCATION DES RESPONSABLES DE LA LIGUE DE BALLE DONNÉE DE SAINT-THOMAS 2025

CONSIDÉRANT QUE Patrice Riopel, bénévole responsable de la ligue de balle donnée de Saint-Thomas et citoyen de Saint-Thomas a demandé par courriel le 5 mars 2025, un rabais pour l'utilisation du terrain de baseball pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE la ligue de balle donnée de Saint-Thomas est non enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde un rabais de 50% par équipe chaque année, et ce depuis le début de la ligue;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas réserve le terrain de baseball au nom de Patrice Riopel et Jean-François Marcil, responsables de la ligue de balle donnée (ligue non enregistrée), les mardis et

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

mercredis en soirée de la mi-mai à la fin de septembre selon les tarifs de la nouvelle grille de tarification, en leur accordant un rabais de 50%. Tous les autres frais seront assumés entièrement par la ligue de balle donnée de Saint-Thomas tel que spécifié dans la nouvelle grille de tarification.

RÉSOLUTION No 116-2025

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA PATINOIRE COUVERTE POUR L'ÉCOLE DE DANSE « FAIS-MOI DANSER »

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Pelletier, propriétaire du studio de danse « Fais-moi danser » a fait la demande, par courriel le 5 mars 2025, pour l'utilisation du dôme ;

CONSIDÉRANT QUE c'est pour une activité de financement pour ses troupes ;

CONSIDÉRANT QUE nous chargerons une (1) vidange de toilettes chimiques ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde la réservation du dôme au nom de Mme Nathalie Pelletier, propriétaire du studio de danse « Fais-moi danser », le 14 juin 2025 de 13h00 à 23h00. Le tarif de location appliqué sera selon la nouvelle grille de tarification.

RÉSOLUTION No 117-2025

DEMANDE DE RÉSERVATION DU TERRAIN DE BALLE POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LE COMITÉ DE COMPÉTITION DE L'ÉCOLE DE GESTION DE TROIS-RIVIERES

CONSIDÉRANT QUE Mme Noémie Beausoleil, étudiante responsable du comité de compétition de l'école de gestion de Trois-Rivières, a demandé par courriel le 5 mars 2025 la réservation du terrain de baseball pour la fin de semaine du 9, 10 et 11 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous chargerons une (1) vidange de toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT la disponibilité du terrain pour cette fin de semaine;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas réserve le terrain de baseball au nom de Mme Noémie Beausoleil, étudiante responsable du comité de compétition de l'école de gestion de Trois-Rivières pour la fin de semaine du 9, 10 et 11 mai 2025. Le tarif de location appliqué sera selon la nouvelle grille de tarification.

RÉSOLUTION No 118-2025

DEMANDE DE RÉSERVATION DES TERRAINS DE SOCCER POUR LE CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Clusiau, vice-président du Club de soccer Lanaudière-Nord a fait une demande de réservation par courriel le vendredi 28 mars 2025 pour 4 terrains de soccer pour la

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

tenue d'une fin de semaine de tournoi, la fin de semaine du 4, 5 et 6 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE nous chargerons une (1) vidange de toilettes chimiques ;

CONSIDÉRANT QU'un surveillant de parc sera déjà sur place ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des quatre (4) terrains de soccer pour cette fin de semaine ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas réserve les quatre (4) terrains de soccer du terrain des loisirs au nom de M. Sébastien Clusiau, vice-président du Club de soccer Lanaudière-Nord pour la fin de semaine du 4, 5 et 6 juillet 2025. Le tarif de location appliqué sera selon la nouvelle grille de tarification en vigueur.

RÉSOLUTION No 119-2025

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas proclame le 17 mai « Journée internationale contre

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Mme Agnès Derouin, conseillère, présidente du comité de jumelage La Roque-Gageac, avise que l'activité a pour but de ramasser des fonds.

RÉSOLUTION No 120-2025

DEMANDE DE GRATUITÉ – LOCATION SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la salle Saint-Joseph le 13 avril 2025 au Comité de Jumelage Saint-Thomas-La Roque-Gageac.

RÉSOLUTION No 121-2025

SOUMISSION DE DUBO ET DE M. TROTTIER ÉLECTRICITÉ INC. – LUMIÈRES DE RUE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Dubo au montant de 21,528.80\$ plus taxes selon la soumission #1427306 et d'accepter la soumission de M. Trottier Électricité inc. au montant de 18,200.00\$ plus taxes.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 122-2025

DEMANDE D'ENTRETIEN SUR LE RANG SAINT-CHARLES – PORTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de faire les réparations nécessaires à la chaussée le plus rapidement possible.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h07 à 20h09)

RÉSOLUTION No 123-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière